



# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

## 2018/2021

Présentation du projet le : 19 décembre 2018

Collectivité territoriale porteuse du projet : Ville de Châteaubourg

Nom du correspondant : Monsieur Teddy REGNIER, Maire

Adresse : Mairie de Châteaubourg – 5, place de l'Hôtel de Ville 35220 CHATEAUBOURG

Téléphone : 02.99.00.31.47

Adresse mail : [mairie@chateaubourg.fr](mailto:mairie@chateaubourg.fr)

# **SOMMAIRE**

I.	ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE.....	4
A.	PERIMETRE DU PEDT.....	4
B.	PUBLIC CONCERNÉ.....	4
1)	Les partenaires.....	4
2)	Le Comité Consultatif du PEDT.....	5
C.	ETAT DES LIEUX.....	6
1)	Données démographiques.....	6
2)	Données relatives aux activités proposées aux enfants.....	8
D.	BESOINS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE.....	9
1)	Les besoins pris en compte.....	9
2)	Atouts, contraintes, et leviers pour la mise en œuvre du PEDT.....	9
II.	EVALUATION DU PRÉCÉDENT PEDT 2015/2018.....	10
A.	RAPPEL DES OBJECTIFS DU PRÉCÉDENT PEDT.....	10
B.	AUTO-EVALUATION INSTITUTIONNELLE.....	11
C.	APPROFONDISSEMENT DE L'AUTO-EVALUATION PAR LE BIAIS DE QUESTIONNAIRES.....	11
1)	Les questionnaires aux enseignants.....	11
2)	Les questionnaires aux familles.....	12
3)	Le questionnaire aux agents scolaires et périscolaires.....	13
4)	L'avis des enfants via l'Assemblée du Périscolaire et la participation aux TAP.....	15
5)	Le coût des rythmes scolaires.....	15
III.	LES NOUVEAUX OBJECTIFS, ACTIONS ET ORGANISATIONS.....	16
A.	LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT.....	16
B.	L'ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS.....	17
C.	L'ORGANISATION DES JOURNÉES D'ÉCOLE.....	19
D.	LES TEMPS PERISCOLAIRES.....	20
1)	Activités proposées.....	20
2)	Les moyens.....	21
3)	Les modalités.....	22
4)	Les différents rôles.....	22
E.	LES ACTIONS TRANSVERSES.....	24
IV.	SUIVI ET EVALUATION.....	25
A.	COORDINATION DU PROJET.....	25
B.	LE CC PEDT.....	25
C.	LES CRITERES ET LA PERIODICITE D'EVALUATION.....	25

D. MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT ET DE MODIFICATION DU PEDT .....	26
Annexe – Le dispositif NEJ (Notre Enfance Jeunesse).....	27
Annexe – Autoévaluation institutionnelle .....	28
Annexe – Le détail de l’articulation du PEDT avec les dispositifs existants .....	36

# **I. ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE**

## **A. PERIMETRE DU PEDT**

Le territoire concerné : la Ville de Châteaubourg.

Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire.

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT : Les Temps d'Activités Péri-scolaires se situent de 16h30 à 17h30 dans l'ensemble des écoles (publiques et privées).

Durée du PEDT : 3 ans.

## **B. PUBLIC CONCERNÉ**

Nombre total d'enfants (au 1<sup>er</sup> janvier 2018) : 1 012.

Niveau maternelle : 405

- Moins de trois ans : 32
- Entre trois et cinq ans : 373

Niveau élémentaire : 607

Nombre d'écoles concernées (publiques et privées sous contrat) :

<b>ECOLES</b>	<b>PUBLIQUES</b>	<b>PRIVÉES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>GROUPE SCOLAIRES</b>	2	2	4

### **Liste des écoles concernées :**

Ecole Charles de Gaulle – 7, place du Général de Gaulle

Ecole Le Plessis – Avenue des Platanes

Ecole Saint Joseph – 1, rue George Sand

Ecole Saint Melaine – 13, rue du Vieux Moulin

### **1) Les partenaires**

Les partenaires du projet sont l'Education Nationale, les Ecoles publiques et privées de Châteaubourg, les services Vie des Ecoles, Enfance Jeunesse et Vie Associative de la Ville, les Associations de parents d'élèves, les OGEC.

## **2) Le Comité Consultatif du PEDT**

Les partenaires du projet sont représentés au sein du Comité Consultatif du PEDT qui se compose ainsi :

- Des représentants de la municipalité,
- Des représentants de l'Éducation Nationale,
- Des représentants des parents des quatre écoles,
- Des représentants du personnel municipal périscolaire.

Le « Comité Consultatif des Nouveaux Rythmes Scolaires », créé lors de la mise en place de la réforme assurait le suivi de la réalisation du dispositif. Dans la mesure où la refonte du PEDT est sécant à un assouplissement des règles concernant les possibilités dérogatoires des rythmes scolaires sur la semaine, il apparaît logique de rassembler ces démarches interdépendantes au sein d'une même instance de réflexion. L'assemblée ainsi dénommée «CCNRS» devient donc le « CCPEDT ». Le conseil municipal réuni en septembre 2017 a approuvé sa nouvelle composition qui intègre notamment la Vie Associative.

Le CCPEDT a pour mission de réunir l'ensemble des acteurs de l'enfance afin de déterminer un projet complet, cohérent et adapté.

### **Le rôle des membres du Comité :**

- En tant qu'acteur éducatif, apporter son éclairage et son avis au projet.
- Faire en sorte que chaque groupe d'acteurs trouve son positionnement en complémentarité à l'intérieur du groupe, tout en restant fidèle à ses missions particulières.
- Assurer la transition et la complémentarité des différents temps de l'enfant.
- S'appropriier le projet, y prendre part dans une ou plusieurs de ses réalisations concrètes et ainsi, le rendre dynamique.

### **Le circuit décisionnel :**

Les réflexions du CCPEDT, sollicitées à titre consultatif des personnes agissant sur le terrain seront soumises à l'avis de la Commission Vie des Ecoles. Ladite commission a la possibilité de valider en l'état, amender ou décliner les propositions du CCPEDT avant de les soumettre à l'avis final du conseil municipal.

## C. ETAT DES LIEUX

### 1) Données démographiques

Naissances domiciliées sur Châteaubourg :

Années	Naissances	Evolution en %
2014	102	-11.30%
2015	100	-1.96%
2016	82	-18%
2017	77	-12.5%

Évolution de la population :

Population par grandes tranches d'âges entre 2009 et 2014				
	2014	%	2009	%
<b>Ensemble</b>	6 819	100	5 966	100
<b>0 à 14 ans</b>	1 576	23,1	1 397	23,4
<b>15 à 29 ans</b>	1 226	18	1 052	17,6
<b>30 à 44 ans</b>	1 623	23,8	1 517	25,4
<b>45 à 59 ans</b>	1 239	18,2	1 051	17,6
<b>60 à 74 ans</b>	651	9,6	527	8,8
<b>75 ans ou plus</b>	504	7,4	422	7,1

Population par sexe et âge en 2014				
	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	3 376	100	3 443	100
<b>0 à 14 ans</b>	802	23,7	774	22,5
<b>15 à 29 ans</b>	615	18,2	611	17,7
<b>30 à 44 ans</b>	816	24,2	807	23,4
<b>45 à 59 ans</b>	637	18,9	602	17,5
<b>60 à 74 ans</b>	323	9,6	328	9,5
<b>75 à 89 ans</b>	175	5,2	282	8,2
<b>90 ans ou plus</b>	9	0,3	39	1,1
<b>0 à 19 ans</b>	1 014	30	978	28,4
<b>20 à 64 ans</b>	2 011	59,6	1 975	57,4
<b>65 ans ou plus</b>	352	10,4	490	14,2

<b>Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle en 2014</b>				
	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>2009</b>	<b>%</b>
<b>Ensemble</b>	5 183	100	4 580	100
<b>Agriculteurs exploitants</b>	35	0,7	69	1,5
<b>Artisans, commerçants, chefs entreprise</b>	99	1,9	187	4,1
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	609	11,7	428	9,3
<b>Professions intermédiaires</b>	1 041	20,1	792	17,3
<b>Employés</b>	953	18,4	799	17,4
<b>Ouvriers</b>	900	17,4	784	17,1
<b>Retraités</b>	1 036	20	971	21,2
<b>Autres personnes sans activité professionnelle</b>	511	9,9	551	12

<b>Ménages selon leur composition en 2014</b>						
	<b>Nombre de ménages</b>				<b>Population des ménages</b>	
	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>2009</b>	<b>%</b>	<b>2014</b>	<b>2009</b>
Ensemble	2 758	100	2 320	100	6 725	5 876
Ménages d'une personne	826	30	600	25,8	826	600
hommes seuls	433	15,7	293	12,6	433	293
femmes seules	393	14,3	306	13,2	393	306
Autres ménages sans famille	44	1,6	26	1,1	101	60
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1 887	68,4	1 694	73	5 798	5 216
un couple sans enfant	691	25,1	622	26,8	1 386	1 257
un couple avec enfant(s)	1 033	37,4	908	39,2	4 018	3 556
une famille monoparentale	164	5,9	164	7,1	393	403

<b>Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans entre 2009 et 2014</b>				
	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>2009</b>	<b>%</b>
<b>Ensemble</b>	1 887	100	1 694	100
Aucun enfant	744	39,4	687	40,5
1 enfant	449	23,8	381	22,5
2 enfants	487	25,8	427	25,2
3 enfants	184	9,7	160	9,4
4 enfants ou plus	24	1,3	40	2,4

## **2) Données relatives aux activités proposées aux enfants**

La ville de Châteaubourg propose :

- Des activités périscolaires :
  - Jeux libres : garderie du matin, du soir et pause méridienne.
  - Activités structurées : notamment dans le cadre des TAP (écoles publiques et privées).
- Un Accueil de Loisirs (ADL), les mercredis et pendant les vacances scolaires (période de Noël exceptée).
- Des activités extra-scolaires au travers de nombreuses associations de domaines culturels ou sportifs très variés.

### **Les activités périscolaires :**

Précisions sur le temps de garderie après l'école :

- Effectif moyen dans le public (2 écoles) : 380.
- Effectif moyen dans le privé (2 écoles) : 300.

De façon globale pour les écoles publiques, nous constatons une augmentation des présences des enfants entre 2015 et 2017 :

- Pour les temps méridiens : augmentation de 14.48% ;
- Pour les temps de goûter (de 15h30/45 à 16h30) : augmentation de 31.87% ;
- Et pour les temps de garderie du soir : augmentation qui dépasse les 50%.

### **Les activités périscolaires et extrascolaires de l'Accueil de Loisirs PLUME:**

- Le mercredi de 13h à 18h30 (activités pédagogiques et jeu libre à compter de 17h00)
- Les vacances scolaires, sauf vacances de Noël

L'Accueil de loisirs PLUME est déclaré en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Il dispose d'un projet pédagogique et d'un projet éducatif. Sa capacité d'accueil maximal est de 128 enfants. En moyenne, PLUME accueille de 90 à 110 enfants les mercredis après-midi et pendant les petites vacances.

A ce stade de notre exposé, il est important de mentionner qu'un projet structurant est également en cours d'élaboration. Il s'agit de la construction de la future Maison de l'Enfance (MDE). Elle abritera plusieurs partenaires du monde éducatif (ADL, PMI, RIPAME, associations de l'enfance et de la parentalité...), installés dans un voisinage porteur et/ou mutualisant certains équipements. Une des facettes majeures du projet éducatif de cette nouvelle infrastructure sera le soutien à la parentalité.

### **Les associations castelbourgeoises :**

Elles proposent un riche panel d'activités sur le temps extra-scolaire pour les 2 à 11 ans.

## **D. BESOINS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE**

### **1) Les besoins pris en compte**

Pour les 2 / 5 ans :

- Temps calme et activités transitionnelles de retour au calme entre la fin du temps scolaire et le retour en famille.
- Activités récréatives de type « jeu libre ».
- Favoriser les petits groupes pour les Moyennes et les Grandes Sections.
- Favoriser le prolongement de la sieste sur les temps périscolaires pour les Toutes Petites Sections/Petites Sections.

Pour les 6 / 11 ans :

- Temps calme.
- Découverte de nouvelles activités.
- Activités structurées (cf. TAP) développant l'éveil de la curiosité et la coopération.
- Activités favorisant l'autonomie de l'enfant.

### **2) Atouts, contraintes, et leviers pour la mise en œuvre du PEDT**

Parmi les contraintes du territoire identifiées, il est possible de souligner :

- Écoles éloignées des équipements communaux.
- Salles de sports non disponibles (occupées par les collèges).
- Quelques difficultés rencontrées à pérenniser certains agents (proportion de contrats trop peu conséquents pour demeurer attractifs)
- Coût financier du dispositif.

Parmi les atouts identifiés, il est possible de souligner :

- Possibilité de mise en place des TAP dans les locaux scolaires.
- Personnel communal d'encadrement compétent et formé.
- Partenariat, adhésion des acteurs au dispositif mis en place.

## II. EVALUATION DU PRÉCÉDENT PEDT 2015/2018

### A. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PRÉCÉDENT PEDT

La mise en place de la Réforme des Rythmes scolaires est la première expression concrète du nouveau projet politique adressé à l'enfance et à la jeunesse. Le noyau de ce PEDT est donc l'articulation et la cohérence entre les temps scolaires et périscolaires.

Les activités mises en place dans les écoles lors des TAP se veulent ainsi complémentaires des activités des projets d'école. La redondance avec ceux-ci est donc évitée. Les activités sont aussi établies en lien avec les axes définis dans le dispositif politique Notre Enfance Jeunesse (NEJ).

A noter enfin : écoles publiques et privées fonctionnent ici, autant que faire se peut, à l'unisson, préservant ainsi l'égalité de traitement et la cohérence de l'offre extrascolaire.

#### Notre Enfance Jeunesse (NEJ) : (détaillé en annexe)

10 axes ont été retenus :

Notre Enfance Jeunesse (NEJ)		0 à 25 ans	les 10 axes retenus
AXE 1	Favoriser le développement de l'estime de soi, de la confiance en soi et de la construction de l'identité	Se connaître soi-même et gérer ses émotions; Développer son sens de l'intériorité, du retour sur soi et ses actions; Développer son identité, croire en soi-même; Améliorer sa concentration; Se situer dans le groupe, dans la société; Se projeter sans angoisse dans l'avenir; Donner du sens à ses actions	
AXE 2	Favoriser les échanges et la convivialité entre les familles, les enfants, les jeunes et les structures. Encourager la coopération.	Améliorer la sécurité affective des jeunes et de leurs familles; Améliorer l'esprit communautaire des « familles de Châteaubourg »; Démontrer les aspects indispensables de l'entraide, de la coopération et l'agrément du vivre en harmonie; Reconnaître le rôle du groupe et de la variété des individus dans la construction d'un seul; Encourager les pratiques rassemblant et mélangeant les générations	
AXE 3	Favoriser l'apprentissage de la vie collective, de la citoyenneté et du civisme, de l'ouverture aux autres cultures.	Eduquer à la paix, à la médiation par les pairs (gestion des conflits par l'échange), au vivre ensemble; Démontrer le leur de l'individualisme (croire qu'on peut tout faire tout seul en ne participant qu'en fonction de ce qu'on projette de recevoir); Approfondir sa culture en la confondant à d'autres; Epruver l'utilité de s'ouvrir, de parler d'autres langues	
AXE 4	Favoriser l'acquisition et la consolidation des fondamentaux	Repérage des cas de mise sociale et/ou culturelle; Mise en place de dispositif de renfort aux enseignements fondamentaux; Pas d'élève en marge du système avant la 6 <sup>ème</sup> (tous doivent savoir lire, écrire et compter)	
AXE 5	Favoriser les pratiques culturelles et artistiques, particulièrement l'initiation à la sculpture	Faciliter l'accès aux pratiques artistiques et missions de l'art (quête de sens, liberté et pluralité d'expression, recherche de la vérité, d'autres points de vue); Sensibiliser aux bénéfices de l'expression artistique pour soi, pour les autres; Sensibiliser à la joie de la création	
AXE 6	Favoriser les pratiques sportives et de bonne santé	Apprivoiser, respecter et aimer son corps; faire de son corps un allier; Acquérir le goût de l'effort physique, prendre goût au défi physique; Etre en bonne santé, savoir s'alimenter; Entretien d'une bonne hygiène, préserver son corps; conscientiser le besoin d'équilibre corps / esprit; Démontrer le bénéfice de l'équipe; Respecter l'adversaire; Dépasser l'esprit de compétition en prenant conscience que c'est l'adversaire qui permet de se dépasser	
AXE 7	Favoriser l'appropriation et la rencontre autour de l'informatique et du numérique (l'univers et les enjeux)	Favoriser la rencontre des générations autour de cet élément incontournable des générations montantes; Favoriser l'échange inter-générationnel; Valoriser les apports des jeux vidéo; Dépasser les aspects bureaucratiques; S'aguerir à la logique exigée par l'activité de programmation; Dépasser le sentiment d'incompétence devant les performances et la complexité de la machine; S'approprier l'univers numérique (nles technologies, jeux, programmation)	
AXE 8	Faire découvrir l'entreprise et revaloriser le travail manuel	Familiariser avec la notion d'environnement économique; Favoriser l'appréhension du travail / de l'effort requis pour produire; Se projeter dans l'avenir professionnel; Prévenir les idées reçues sur le travail, l'entreprise, la hiérarchie; Démontrer la passion du travail, de la qualité; Démontrer la place des acteurs économiques dans la société	
AXE 9	Favoriser la prise de responsabilités des jeunes et soutenir leurs initiatives	Accueillir les projets, les initiatives; Donner leur chance aux jeunes motivés; Contribuer à créer leur place en tant qu'adulte responsable dans la société de demain	
AXE 10	Favoriser la préservation de notre environnement	Connaître et apprécier les caractéristiques propres de son environnement; mettre en évidence les racines (histoire et patrimoine) du bassin de Vitry; favoriser la conscientisation des ressources à protéger	

Ce dispositif identifie les axes stratégiques en matière d'offre enfance-jeunesse. Elle permet de consolider une action clarifiante, cohérente, porteuse de sens et d'énergie au niveau de toute la Ville de Châteaubourg, voire du territoire.

La volonté est ainsi de rassembler et d'éviter des écueils tels la dispersion, la redondance, le gaspillage de ressources... Cette démarche anticipe l'augmentation et la diversification de la population de Châteaubourg afin de préserver et d'améliorer la proposition enfance-jeunesse et le lien social dans toute sa qualité. Favoriser le simple, le pérenne, l'existant, pour peu qu'il s'inscrive dans cette démarche, sera également une priorité.

Le dispositif NEJ a été présenté et validé par les institutions éducatives de Châteaubourg. Il a aussi été envoyé à toutes les structures œuvrant sur la commune afin d'établir un état des lieux des actions proposées à notre jeunesse et d'identifier les axes privilégiés et ceux à développer.

## **B. AUTO-EVALUATION INSTITUTIONNELLE**

L'auto-évaluation a été réalisée lors du Comité Consultatif du PEDT de septembre 2017. L'ensemble des acteurs a pu exprimer son opinion.

**Cf. Annexe.**

## **C. APPROFONDISSEMENT DE L'AUTO-EVALUATION PAR LE BIAIS DE QUESTIONNAIRES**

Les réunions de CC PEDT ont eu lieu tout au long de l'année 2017/2018. Concernant les premières réunions, il s'agissait de mettre en place une auto-évaluation du PEDT en vigueur, d'identifier les points à retirer, modifier ou conserver. Pour le Comité, chaque acteur de la vie de l'enfant devait être interrogé par le biais d'un questionnaire relatif aux rythmes scolaires, au PEDT en cours et à son contenu.

### **1) Les questionnaires aux enseignants**

Un questionnaire, fait par et pour les enseignants des quatre écoles de Châteaubourg, a été réalisé concernant les rythmes scolaires. Il comportait deux séries de questions : les avis des enseignants sur les rythmes scolaires concernant les apprentissages et ceux concernant la profession d'enseignant. Il ressort des avis différents selon qu'il s'agisse d'enseignants de maternelle ou d'élémentaire.

De façon générale pour la maternelle, les avis étaient partagés : l'impact sur les apprentissages est positif mais la fatigue des enfants semble plus importante depuis la mise en place des quatre jours et demi.

Concernant les élémentaires, les avis des enseignants sont unanimes concernant les bienfaits des 4 jours et demi sur les apprentissages fondamentaux et la pertinence du maintien des rythmes scolaires à 5 matinées.

Les remarques des enseignants sont résumées dans le tableau ci-après.

<b>Maternelles</b>	<b>Elémentaires</b>
L'impact sur les apprentissages est positif	Impact très positif sur les apprentissages fondamentaux (maths et français)
Temps de présence des enseignants à l'école : plus important, méthode de travail différente	plus de temps en classe (pas de récréation l'après-midi)
Des enseignants estiment que les rythmes scolaires n'ont pas eu d'impact sur les apprentissages, les apprentissages fondamentaux : avis partagés	fatigue des élèves en fin de semaine ressentie.
Avis partagé sur l'organisation : moindre relation avec les parents, journées très rythmées et chronométrée	Davantage de temps dévolu aux entraînements, aux activités personnalisées, des initiatives pédagogiques différentes (les enseignants tentent davantage de choses), plus de temps pour les manipulations.
+ : permet de prendre davantage de temps pour faire des ateliers (remédiation auprès des élèves les plus en difficulté)	Temps de présence des enseignants accentué à l'école.
- : les petits : pas de continuité pour la sieste (pas de réveil échelonné)	Majorité d'enseignants plutôt satisfaits des rythmes scolaires.

Suite à ces premiers éléments, un questionnaire aux familles a été réalisé par voie électronique, ayant pour buts :

- D'obtenir les avis des familles sur le maintien de la semaine à 4 jours et demi
- D'obtenir les remarques et les suggestions des familles quant aux actions menées depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

## **2) Les questionnaires aux familles**

Deux questionnaires ont été réalisés car le premier questionnaire a fait l'objet d'un piratage informatique. Il ressort de ces sondages :

- Une forte mobilisation des familles pour répondre (sur 708 familles, plus de 70% de réponses pour le 1<sup>er</sup> questionnaire, et près de 30% pour le second, alors que le temps imparti passait de 3 semaines à quelques jours).
- Plus de 68% des familles qui se sont exprimées, sont favorables aux 4 jours et demi.
- De nombreux avis, remarques et suggestions notifiés (105 sur le premier questionnaire).

Parmi les avis, remarques et suggestions, voici les éléments récurrents :

<b>LES QUESTIONS/REMARQUES RECURRENTES SUITE AUX QUESTIONNAIRES</b>
Les 5 jours d'affilée à aller à l'école sont longs pour les enfants, cela leur demande beaucoup de concentration
Les enfants sont fatigués avec les 4,5 jours
L'accès aux activités périscolaires structurées pour les maternelles
Les 4,5 jours sont bénéfiques pour les apprentissages et la régularité de la semaine scolaire pour nos enfants et comme souhaité par la communauté enseignante
Faire les TAP plus tôt
Il serait dommage de revenir aux 4 jours après tout le travail réalisé
Il serait intéressant d'avoir des rythmes différenciés entre maternelles et élémentaires
Les 4,5 jours sont bénéfiques car les enfants apprennent mieux le matin
Avec les 4,5 jours, les enfants finissent très tôt et restent davantage en garderie
Rester sur les 4,5 jours pour ne pas perturber les enfants
Avec les 4,5 jours, il est plus difficile pour les parents de rencontrer les enseignants

### **3) Le questionnaire aux agents scolaires et périscolaires**

Un questionnaire a été réalisé auprès des agents scolaires, périscolaires et restauration. Châteaubourg compte entre 45 et 50 agents. Seuls 10 d'entre eux se sont néanmoins exprimés. La raison invoquée pour justifier cette faible mobilisation : « Beaucoup d'agents ont été recrutés suite à la mise en place des rythmes scolaires et ne se sentaient pas en mesure de répondre au questionnaire dans la mesure où il leur était impossible d'évaluer ce qu'il en était avant ».

Les avis apportés sont partagés sur l'ensemble des questions posées, notamment concernant fatigue des enfants. Toutefois, 7 agents sur les 10 sont favorables à la semaine de 4 jours et demi.

Voici les éléments de réponse apportés :

	<b>POURCENTAGE</b>
<b>CONSTAT QUE LES ENFANTS SONT</b>	
Plus en forme	22,22%
Plutôt plus en forme	11,11%
Plutôt plus fatigués	33,33%
Plus fatigués	11,11%
Pas de changement	22,22%
<b>S'ILS SONT PLUS FATIGUÉS, CE SONT</b>	
Les maternelles	80,00%
Les élémentaires	0,00%
Les deux	20,00%
<b>S'ILS SONT PLUS FATIGUÉS, QUEL JOUR</b>	
Lundi	25,00%
Mardi	12,50%
Mercredi	12,50%
Jeudi	37,50%
Vendredi	12,50%
<b>LES RS SONT-ILS ADAPTÉS</b>	
Au rythme biologique	13,33%
A leur apprentissage scolaire	40,00%
A leur bien-être/développement	26,67%
Aux objectifs du vivre ensemble	20,00%
Ne sont pas adaptés	0,00%

<b>Scenario le plus adapté</b>	
	<b>POURCENTAGE</b>
Scénario 1 - 4 jours	30,00%
Scénario 2 - 4,5 jours	50,00%
Scénario 3 - 4,5 jours avec demi-journée allégée	20,00%

## 4) L'avis des enfants via l'Assemblée du Périscolaire et la participation aux TAP

Les enfants ont été sollicités lors de l'Assemblée du Périscolaire, qui a lieu 2 fois par année scolaire et qui comprend des délégués de classe des cycles 3. Les délégués ont interrogé les autres enfants d'élémentaire. Voici les réponses apportées concernant les rythmes scolaires et les TAP :

AVIS DES ENFANTS D'ELEMENTAIRE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES			
	TOTAL	DG (élémentaires)	PLESSIS (élémentaires)
4 jours	34,02%	37,84%	28,13%
4,5 jours	62,70%	56,76%	71,88%
4,5 jours avec journée allégée	3,28%	5,41%	0,00%

Concernant les remarques formulées par les enfants, ils sont satisfaits d'avoir 5 matinées d'enseignement et trouvent qu'ils apprennent mieux le matin. Concernant la question de la fatigue, les avis sont partagés. Les enfants ont aussi été force de proposition concernant le contenu des TAP.

## 5) Le coût des rythmes scolaires

### Sur l'année 2016 :

- Dépenses : 206 315€ (personnel, matériel, ...)
- Recettes : 53 941€ (fonds de soutien, CD 35)
- Économie réalisée : 22 013€ (sans l'ouverture de l'ADL mercredi matin)

Soit par élève (981 élèves) : 133€ (avec économies réalisées)

Soit, par contribuable (3425 Foyers Fiscaux) : 38,06€ (avec économies réalisées)

### **III. LES NOUVEAUX OBJECTIFS, ACTIONS ET ORGANISATIONS**

#### **A. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT**

Ils ont été établis par les membres du CC PEDT au cours d'un certain nombre d'ateliers organisés à cet effet. On note cependant la pensée filigrane du respect de l'enfant dans sa globalité. Les acteurs du CCPEDT, tout en tenant compte des contraintes liées à la vie en collectivité sont en effet sensibles au respect de l'enfant d'une façon générale. Il importe donc, sans sortir d'un cadre structurant et garant d'un bon fonctionnement, de favoriser l'épanouissement de chaque enfant.

- **Le respect du rythme de l'enfant dans sa globalité**  
La question du rythme de l'enfant et de ses enjeux, n'est pas nouvelle. En choisissant une semaine à 5 matinées de classe, on choisit d'emblée de tirer parti des moments à plus forte disponibilité pour les apprentissages, notamment fondamentaux. Les temps d'après-midi, plus propices au repos (en maternelle) et à d'autres sujets et manières d'apprendre (en élémentaire) sont ainsi utilisés en conséquence.  
Une attention particulière est aussi pointée sur la douceur des transitions. Facteur de crispation en général et déstabilisant pour les profils les plus fragiles, le CCPEDT souhaite porter une attention particulière à la qualité de ces articulations.
- **Le repérage des différents temps et les transitions : lisibilité du temps de l'enfant par l'enfant.**  
Il est exigeant pour des enfants (surtout avant le cycle 2, et même par la suite) de s'approprier des repères temporels, d'anticiper l'étape suivante, de construire sa propre échelle de temps. Ces repères temporels sont pourtant primordiaux dans la construction de la confiance et de l'estime de soi. Or, le temps d'un enfant lors d'une journée scolaire ordinaire s'il est structuré n'en n'est pas moins intense et foisonnant. Il est peut-être complexe pour lui de s'y retrouver de par la multiplicité des stimuli et des changements rencontrés, parfois entre deux lapses de temps très rapprochés. Même si l'organisation elle-même offre une structure et des repères, le rythme n'en reste pas moins soutenu et la diversité des visages et des rôles croisés (sans compter les changements de personnes dus aux possibles remplacements) quelque peu tourbillonnant. Car finalement, se repérer est un préalable indispensable au « trouver sa place », à être davantage aux commandes de sa propre vie et donc d'être plus disponible pour effectuer des choix sereins et gérer sa propre progression. Se sentir accompagné dans le repérage des temps est donc un des objectifs du CC PEDT.
- **Bien-vivre ensemble & actions transverses via le relais pédagogique.**  
On entend par là un apport de repères éducatifs convoyés par un relais pédagogique cohérent : afin que l'enfant puisse s'approprier des règles de vie et leur donner sens, il convient qu'un même discours et une même posture soit adoptés par l'ensemble de la communauté éducative sur des points particuliers. Même si du monde familial au monde collectif, les contraintes sont notoirement différentes, il est indispensable qu'enfants et éducateurs comprennent et partagent la même compréhension de maints aspects du savoir-vivre, du savoir-être et du vivre ensemble. Si la parole de l'enfant doit être encouragée à s'exprimer et être entendue, certaines règles de vie doivent aussi être partagées et se prolonger entre le cercle familial, l'école, l'ADL et les temps périscolaires. La réalité nous apprend combien cet aspect des choses peut être exigeant à mettre en place. C'est à cet instant que les « actions transverses » interviennent. Il s'agit, pour le CCPEDT, de choisir un thème annuel à travailler entre tous les acteurs éducatifs et de

choisir des actions terrain, le plus souvent ludiques et/ou créatives de façon à questionner les habitudes, attirer l'attention sur un point de vigilance, installer le dialogue...

- **La qualité des contenus des activités**

Les temps d'activités, encadrés ou non (cf. jeu libre) comportent plusieurs facettes :

- Adaptation de la proposition à l'âge de l'enfant
- Utilisation de matériel adapté
- Mise en espace adaptée
- Bon état général des matériels proposés
- Préoccupation de l'intérêt des enfants concernés

- La diversité des propositions pédagogiques (entre autres, sur les temps du soir : jeu libre, jeu structuré, en intérieur ou en extérieur et proposition d'étude)

Se rattachant au respect du rythme de l'enfant, cet objectif vise à proposer des solutions adaptées au niveau de forme et de disposition des enfants présents. 5 possibilités peuvent ainsi être saisies :

Jeu libre intérieur OU extérieur > forme de jeu, avec ou sans support, à l'intérieur ou à l'extérieur. Le jeu prend alors des formes extrêmement variées : d'imitation, de société, sportif... L'enfant le définit en parfaite liberté, selon la vitalité, l'inspiration ressenties et en fonction de la teneur de sa journée d'école. Il décide lui-même de son début et de sa fin. Moment de mobilité ou d'immobilité, d'activité purement ludique ou de lecture, le jeu libre peut aussi être une rêverie ou une activité pratiquée seul(e), propice au délasserment et à la transition d'une journée d'école puis de jeu vers la 3<sup>ème</sup> partie du jour celle de la fin de journée puis du coucher. Le jeu libre peut aussi prendre place dans le « donner à jouer » au cours duquel des activités ludiques et créatives plus structurées et facilement interruptibles peuvent être proposées et entreprises (perles à repasser, collage, origami).

Activités encadrées intérieures OU extérieures (comparables aux TAP proposés de Sept. 2014 à Juin 2018) > Les objectifs éducatifs de ces temps seront plus avant détaillés par la suite. Ces activités encadrées offrent néanmoins un moment de jeu construit et dirigé par un encadrant adulte. Elles offrent des moments ludiques structurés propices à la détente, à la camaraderie et au vivre-ensemble.

Étude libre : Lieu « salle de classe » calme et propice à l'étude autonome des leçons et devoirs. L'encadrant présent qui garantit son bon fonctionnement peut être sollicité pour conseil et soutien.

## **B. L'ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS**

Les membres du CC PEDT ont été invités à identifier les articulations du PEDT avec les dispositifs existants. Ils ont notamment créé des liens entre les projets d'école et le dispositif NEJ, qui retrace la politique éducative de la Ville de Châteaubourg.

Il ressort du travail effectué que les objectifs éducatifs du PEDT, les projets d'école et le dispositif NEJ sont intrinsèquement liés.

Ainsi, le « bien-vivre ensemble », objectif du PEDT, rejoint :

- Le « Parcours citoyen » des projets d'écoles,
- L'objectif de « Connaissance des noms des adultes et des enfants » du projet d'école de Saint Joseph,

- L'objectif du projet d'école de Saint Melaine qui énonce : « Chaque élève doit être en mesure de participer à au moins, trois expérimentations par année »,
- Les objectifs de NEJ que sont « le développement de l'estime de soi, de la confiance en soi et de la construction de l'identité », « favoriser l'apprentissage de la vie collective, de la citoyenneté et du civisme ».
- le « Parcours d'éducation artistique et culturelle » transverse aux 4 projets d'école, et l'objectif de NEJ concernant le fait de « favoriser des pratiques culturelles et artistiques ».

L'objectif « Dispenser des activités de qualité » rejoint :

- Le « Parcours citoyen », le « Parcours d'éducation artistique et culturelle » et le « Volet numérique » des projets d'écoles.
- L'objectif de NEJ de « Favorisation de l'appropriation et de la rencontre autour de l'informatique et du numérique ».

Le détail des différentes articulations est indiqué en **annexe**.

# C. L'ORGANISATION DES JOURNÉES D'ÉCOLE

## Charles de Gaulle

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

7h30	8h20	8h30	11h45	13h25	13h45	15h45	16h30	17h30	18h45
Garderie du matin	Accueil école	Temps scolaire	Temps méridien	Accueil périscolaire	Accueil école	Temps scolaire	Garderie gratuite/goûter	Tranche 1 payante Activités structurées (dedans et dehors) Etude Jeux libres	Tranche 2 payante Garderie

Mercredi

7h30	8h20	8h30	11h30	12h45	13h	13h30	18h45
Garderie du matin	Accueil école	Temps scolaire	Accueil périscolaire gratuit ou prise en charge par ADL	Temps méridien	Prise en charge par ADL	ADL	

## Le Plessis

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

7h30	8h20	8h30	11h45	13h20	13h30	15h30	16h30	17h30	18h45
Garderie du matin	Accueil école	Temps scolaire	Temps méridien	Accueil périscolaire	Accueil école	Temps scolaire	Garderie gratuite/goûter	Tranche 1 payante Activités structurées	Tranche 2 payante Garderie

Mercredi

7h30	8h20	8h30	11h30	13h	13h30	18h45
Garderie du matin	Accueil école	Temps scolaire	Temps méridien	Prise en charge par ADL	ADL	

## Saint Melaine

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

7h30	8h20	8h30	12h00	13h40	15h30	16h30	17h30	18h30
Garderie du matin	Accueil école	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire	Garderie ou APC/aide méthodologique aux devoirs les lundi et jeudi	Activités structurées ou garderie	Garderie	

Mercredi

7h30	8h20	8h30	12h00	13h	13h30	18h45
Garderie du matin	Accueil école	Temps scolaire	Temps méridien	Prise en charge par ADL	ADL	

## Saint Joseph

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

7h30	8h20	8h30	11h50 ou 12h00	13h30 ou 13h40	15h30	16h30	17h30	18h30
Garderie du matin	Accueil école	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire	Garderie ou APC/aide méthodologique aux devoirs	Activités structurées ou garderie	Garderie	

Mercredi

7h30	8h20	8h30	12h00	13h	13h30	18h45
Garderie du matin	Accueil école	Temps scolaire	Temps méridien	Prise en charge par ADL	ADL	

## D. LES TEMPS PERISCOLAIRES

### 1) Activités proposées

Les valeurs éducatives prioritaires, définies par le CC PEDT, sont :

**1. Proposer des activités ludiques aux enfants.**

On entend par là : « un moment de jeu pour lui-même ». Il ne comporte pas d'obligation de résultat ni d'évaluation. Cette proposition, si elle structurée et un tant soit peu dirigée, est réalisée pour le plaisir du geste, de la création et du choix personnel. Les réalisations ne sont en rien obligatoires et ne découlent, en aucun cas, d'une obligation de rendu ou de résultat. Son importance réside dans l'expérience vécue et le droit absolu à l'erreur. Si elle amène ou renforce une compétence, c'est tant mieux, mais en aucun cas pas obligatoire.

**2. Éveiller la curiosité des enfants**

On entend par là : intéresser et valoriser l'activité au-delà de ce que l'enfant peut connaître. Chercher à surprendre l'enfant sur l'activité mais aussi sur lui-même en éveillant son intérêt, lui faisant s'approprier un geste, l'amenant à apprivoiser l'idée qu'une erreur est plus source de progrès qu'il n'y paraît et que l'inconnu vaut la peine d'être exploré.

**3. Favoriser l'épanouissement/favoriser l'émergence de moments privilégiés (cocon)**

Les activités structurées sont plébiscitées par les actuels participants en raison du nombre (plus réduit qu'un groupe classe) et surtout de la relation privilégiée à l'encadrant. Dans une activité encadrée, la limitation imposée par le choix de l'activité rassure. Le groupe réduit facilite des rapports de camaraderie plus sereins et la concentration (surtout pour des enfants ayant du mal à se poser).

A partir de ces valeurs, les agents périscolaires créeront un projet pédagogique afin de définir un projet qualitatif au sein duquel seront proposées les activités.

Comme développé dans le point III/A, l'objectif transverse de l'année scolaire 2018-2019 est défini : « favoriser le respect et la politesse ». A compter de la rentrée 2018, le CCPEDT étoffera ce thème du « savoir-être & savoir-vivre » et s'attellera à trouver et réaliser des actions permettant à chacun de s'interroger et d'avancer sur ces points indispensables à un vivre-ensemble de qualité.

## **2) Les moyens**

### **LES MOYENS HUMAINS**

#### **Un taux d'encadrement a été défini :**

- Pour les maternelles, un agent encadre 14 enfants maximum ;
- Pour les activités structurées, ou « TAP » : un agent encadre entre 15 et 18 enfants. En deçà de 6 enfants, l'activité est annulée.
- Pour les élémentaires, un agent encadre 20 enfants maximum.

#### **Les formations et réunions d'échange autour des TAP :**

Elles auront lieu à chaque période de vacances pendant 3.5 jours soit 5 fois par an (17.5h/agent participant sur l'ensemble de l'année).

Elles permettront notamment d'établir le projet pédagogique et de faire le planning des activités en lien avec le projet pédagogique et le PEDT.

#### **Les temps de préparation des TAP :**

Chaque agent proposant des TAP bénéficiera de temps de préparation. Celui-ci correspond à 15 minutes de préparation pour 1h de TAP. Ces temps pourront être regroupés par mois, ou réalisés entre plusieurs agents.

### **LES MOYENS MATERIELS**

#### **Les lieux des activités :**

Ils se situent dans les écoles et sont définis en accord avec les Directeurs et Enseignants.

#### **Le budget lié au matériel :**

Le budget alloué au matériel dépend notamment du nombre d'enfants bénéficiant des TAP. Ainsi, pour les écoles publiques, le budget maximal d'achat de fournitures et petits équipement est de 1200€. Pour les écoles privées, ce montant est situé entre 250€ et 900€.

### **3) Les modalités**

#### **Les inscriptions :**

Une inscription aux activités suivantes sera obligatoire, par le biais du site internet de la Mairie, puis via le Portail Famille, le vendredi précédent la semaine où se déroulent les activités :

- Le goûter,
- Les TAP ou activités structurées,
- L'étude.

#### **Les tarifs appliqués :**

Il n'y aura pas de surcoût lié au TAP ou à l'étude. Les activités structurées ont lieu de 16h45 à 17h30, soit sur le créneau 2 de garderie (qui est payant). Ainsi, le même tarif sera appliqué, que l'enfant soit en jeu libre, à l'étude ou aux TAP.

#### **Le règlement :**

Le règlement intérieur des TAP est celui mis en place pour l'ensemble des temps périscolaires. Un projet de mise en place d'un règlement simplifié et ludique est en cours de réflexion pour permettre aux enfants et aux familles de mieux appréhender les différentes règles mises en place.

#### **Les modalités d'information des familles :**

L'information en amont des familles concerne les activités proposées, leur planning et modalités d'inscription. Elle aura lieu le plus tôt possible, a minima, le vendredi midi précédent la semaine des activités.

Les modalités d'information en aval des familles ont été déterminées par le CC PEDT. Le souhait des membres du CC PEDT est de maintenir et développer un lien direct entre les agents et les parents par le biais d'un échange oral. En parallèle, la valorisation des réalisations en activités structurées continuera d'être développée lors des fêtes d'école. Les familles seront également informées lors de l'évaluation des TAP en réunions de CC PEDT.

### **4) Les différents rôles**

#### **Le rôle des intervenants :**

Les intervenants sont des agents scolaires ou périscolaires. Ils proposent leurs activités, qu'elles soient sportives, culturelles ou artistiques. Ils participent à l'élaboration du projet pédagogique et au planning des activités.

Ces encadrants s'engagent notamment à :

- Assurer la sécurité physique et affective des enfants présents,
- Être attentifs, disponibles et à l'écoute des enfants,
- Respecter les règles de vie et de sécurité des lieux,
- Adapter leurs activités et leur langage à chaque tranche d'âge, ainsi qu'aux projets éducatif et pédagogique,
- Valoriser l'entraide et l'esprit d'équipe des enfants,
- Prôner le respect, la politesse et le bien-vivre ensemble.

#### **Le rôle de la coordination :**

La coordination des temps périscolaires est assuré par la Chef d'Equipe Scolaire et Périscolaire.

- Elle encadre et manage les agents en charge des TAP. Elle est notamment en charge de la mise en place du projet pédagogique, de la réalisation du planning des activités, de la gestion des éventuelles absences des agents.
- Elle assure le bon fonctionnement des activités et le respect des principes et objectifs définis par le PEDT.
- Au quotidien, elle gère les problématiques que peuvent rencontrer les agents ou les enfants (appels aux familles, gestion des imprévus, recueil des informations et questionnements divers).

### **Le rôle de la municipalité :**

La Municipalité :

- Gère l'ensemble des organisations des TAP sur l'école,
- Effectue un suivi général des TAP,
- Élabore et prépare les réunions de CC PEDT et le lien avec les acteurs de l'enfance,
- Recueille les informations, les questionnements et les éventuels problèmes rencontrés lors des TAP.

## E. LES ACTIONS TRANSVERSES

L'année 2016/2017 a vu émerger un projet transverse autour du harcèlement scolaire. La méthode utilisée était la suivante :

- Question sur le repérage et les solutions concernant le harcèlement scolaire (question d'un parent en Conseil d'école),
- Sondage dans les Conseils d'école quant à l'intérêt pour ce sujet,
- Proposition d'une action commune en CCNRS (ancien CC PEDT) et validation des membres,
- Constitution d'un groupe de travail constitué de représentants enseignants, parents et agents,
- Organisation par la Ville d'une soirée débat,
- Organisation par les parents de la communication et de la location du cinéma,
- Actions menées dans les écoles (temps scolaire et périscolaire) en lien avec le bien-vivre ensemble,

Il s'agissait d'une action de cohésion entre les enseignants, les parents et les agents. Au vu de la réussite de ce projet, les membres du CC PEDT ont souhaité renouveler ce type d'action et l'inscrire dans le PEDT.

Chaque année, il sera ainsi proposé un thème, en accord avec l'ensemble des membres du CC PEDT. Un projet commun entre les acteurs de l'enfance sera alors proposé autour de ce thème. Pour l'année 2018/2019, le thème choisi est « la politesse, le respect et l'autorité : pourquoi est-ce important ? ».

Le rétro-planning validé est le suivant :

J -3 mois	J-2 mois	J-1 mois	Jour J
Contenu et forme de l'action transverse	Finalisation des actions menées et des rôles de chacun	Communication	Action "phare" du thème choisi

## **IV. SUIVI ET EVALUATION**

### **A. COORDINATION DU PROJET**

La coordination du PEDT est assurée par la Responsable Enfance Jeunesse et Scolaire, Sarah BAZIN.

Adresse : 5, place de l'Hôtel de Ville 35220 CHATEAUBOURG

Téléphone : 02.99.00.31.47 ou 07.89.64.91.75

E-mail : [s.bazin@chateaubourg.fr](mailto:s.bazin@chateaubourg.fr)

Elle est établie en collaboration avec la Chef d'Equipe Scolaire et Périscolaire, Nathalie LBOUC, en charge de la coordination des temps périscolaires.

Adresse : 5, place de l'Hôtel de Ville 35220 CHATEAUBOURG

Téléphone : 02.99.00.31.47 ou 06.17.91.09.92

E-mail : [n.lebouc@chateaubourg.fr](mailto:n.lebouc@chateaubourg.fr)

### **B. LE CC PEDT**

Le rôle et la composition du CC PEDT reste inchangé. Les réunions auront lieu une fois par trimestre, pour une durée de 1h30.

### **C. LES CRITERES ET LA PERIODICITE D'EVALUATION**

**La méthode proposée par les membres du CC PEDT est la suivante :**

- Une évaluation par le CC PEDT, par le biais d'un tour de table des représentants des structures, mettant en évidence les points positifs, les points à améliorer et les propositions,
- Des échanges réguliers avec les enfants et les encadrants afin de recueillir leurs avis sur le fonctionnement et les activités proposés.

**Les indicateurs qualitatifs d'évaluation restent inchangés :**

- La prise en compte du bien-être quotidien (impact sur le rythme de l'enfant),
- La cohérence entre le projet politique, le projet scolaire et les activités périscolaires,
- La prise en compte de l'avis des enfants,
- L'impact sur la vie et l'organisation des familles,
- La qualité des transitions vécues conjointement (lieux et temps de présence commune),
- Le partage des locaux, des règles de vie,
- L'accessibilité à toutes les familles : tarifs, modalités d'inscription, communication...,
- Le choix de l'enfant de participer ou non et l'inscription par les parents,
- La qualité de l'activité,
- L'adaptation des contenus et des méthodes aux besoins de tous les enfants,
- La qualification des intervenants et taux d'encadrement adaptés,
- La progression pour accompagner le développement de l'enfant.

### **Les indicateurs quantitatifs d'évaluation restent inchangés :**

- Nombre d'enfant(s), niveau(x), usage des différents services périscolaires,
- Nombre d'enfants ayant participé aux activités, évolution du nombre,
- Absentéisme, abandon(s) en cours de trimestre,
- Mobilisation des acteurs du projet (nombre de réunions de pilotage de 2014 à 2017 ? Nombre de participants ? Mobilisation des partenaires ?),
- L'efficacité du dispositif quant aux apprentissages (les enfants réussissent-ils plus aisément à l'école par cette nouvelle organisation et ce travail collectif au sein de la communauté éducative ?),
- L'efficience de notre projet : rapport coût/efficacité.

## **D. MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT ET DE MODIFICATION DU PEDT**

Les modalités de renouvellement du contrat et de modification sont les suivantes et se feront par avenant :

- A la suite des évaluations trimestrielles, les activités et l'organisation mises en place pourront être affinées, réorientées voire modifiées : choix des salles, des intervenants, contact entre les membres de la communauté éducative etc....
- En revanche, les modifications structurelles (choix des horaires) ne pourront pas être effectuées en cours d'année scolaire.
- Possibilité d'ajout de CR d'actions transverses et de récits d'expériences engrangées.

## **Annexe – Le dispositif NEJ (Notre Enfance Jeunesse)**

### **Objectif global :**

Définir une politique éducative, sociale, culturelle, globale et concertée en faveur des enfants et des jeunes sur notre commune, en fédérant un ensemble de moyens humains, techniques et financiers.

Ce dispositif identifie les axes stratégiques en matière d'offre enfance-jeunesse. Elle doit permettre de consolider une action clarifiante, cohérente, porteuse de sens et d'énergie au niveau de toute la ville de Châteaubourg voire du territoire.

Les 10 axes retenus ont été regroupés en 3 têtes de chapitres.

La volonté est ainsi de rassembler et d'éviter des écueils tels la dispersion, la redondance, le gaspillage de ressources...

Elle anticipe l'augmentation et la diversification de la population de Châteaubourg afin de préserver et d'améliorer la proposition enfance-jeunesse et le lien social dans toute sa qualité. Favoriser le simple, le pérenne, l'existant, pour peu qu'il s'inscrive dans cette démarche, sera également une priorité.

Ce développement s'appuie également sur un effort amont contraignant : diagnostic, coordination et groupe de pilotage qui oblige à un travail transverse plus pesant mais aussi plus concerté, l'objectif de pérennité prévalant.

# Annexe – Autoévaluation institutionnelle

## AUTOEVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2015-2018

Commune(s) de : Châteaubourg  
ou EPCI de : /

### *Préambule*

Le comité de pilotage « assure le suivi régulier de la mise en œuvre de la convention et son évaluation, selon les critères définis dans la convention, en vue de proposer d'éventuelles évolutions. »

*Instruction du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire.*

« L'évaluation du projet éducatif est réalisée par le comité de pilotage, chaque année et à l'issue de la durée de la convention. Dans l'intervalle, l'évaluation continue permet d'orienter et d'adapter le projet tout au long de l'année.

L'évaluation annuelle permet aux partenaires de vérifier si les objectifs opérationnels et stratégiques visés sont atteints (à l'aide des indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis lors de la mise en place du projet), de questionner la pertinence du projet et de le faire évoluer en fonction des nouveaux besoins.

Cette évaluation permet de réfléchir éventuellement à l'opportunité d'élargir le projet au temps extrascolaires et à l'articulation des activités proposées aux enfants d'âge primaire avec celles proposées aux jeunes scolarisés dans le second degré. »

*Guide pratique pour des activités périscolaires de qualité édition 2014-2015 (extrait)*

L'évaluation du PEDT est à envoyer pour  
**le vendredi 29 septembre 2017,**

par courrier électronique à : [rythmes.scolaires35@ac-rennes.fr](mailto:rythmes.scolaires35@ac-rennes.fr)

## OUTIL D'AUTO-EVALUATION DU PEDT

L'article 10 de la convention du PEDT précise que : « le porteur s'engage à produire une évaluation écrite portant sur la mise en œuvre du projet éducatif territorial »

Critères	A améliorer			Commentaires ou précisions
	Oui	Non		
<b>Pilier 1 – le PILOTAGE</b>				
Les enseignants, les animateurs, les ASEM, les parents, les associations et les autres partenaires sont représentés au sein du comité de pilotage.	X			Le Comité se compose des personnes suivantes : Le Maire 2 Agents communaux par école, encadrant TAP et (ou) garderie 1 à 2 membres de l'éducation nationale par école (directeur ou enseignant, un représentant de la maternelle, un représentant de l'élémentaire) 2 représentants des parents d'élèves par école La Responsable du service Enfance Jeunesse Les Chefs d'équipe scolaire et périscolaire L'Adjointe et/ou représentant du service la Vie associative La Responsable Enfance Jeunesse et Scolaire Les Adjoints à la Vie des Ecoles et à l'Enfance Jeunesse 1 Elu de la majorité 1 Elu de chaque liste d'opposition + éventuellement des invités ex : experts, prestataires
Un comité de pilotage s'est réuni régulièrement et une instance de suivi a permis de faire évoluer le PEDT.	X			Depuis sa mise en place en 2015, le Comité se réunit deux fois par an.
La parole des enfants est prise en compte dans l'élaboration du PEDT et des activités mises en place.			X	La parole des enfants est prise en compte par le biais de l'Assemblée du périscolaire. Cette Assemblée se réunit deux fois par an pour évoquer les aspects positifs/négatifs des temps périscolaires, TAP compris, et les propositions d'amélioration des enfants. Toutefois, l'Assemblée du périscolaire ne figure pas dans le PEDT. <i>Sondages réalisés auprès des enfants</i>
Le PEDT est intégré à la dynamique du PEL du territoire, lorsqu'il existe.		X		Il n'existe pas de PEL sur le territoire.
Plusieurs services municipaux participent au PEDT, hors secteur éducation et animation.			X	En septembre 2017, la composition du Comité a été modifiée pour y intégrer le service « Vie Associative ». La composition sera revue dans un second temps pour y intégrer le service « Médiathèque ».
Des indicateurs de participation des enfants sont définis et utilisés.	X			
Des indicateurs de satisfaction			X	Les indicateurs ne sont pas listés au sein du PEDT mais

des <u>parents et enfants</u> sont définis et utilisés.				plusieurs questionnaires de satisfaction ont pu être soumis aux parents et aux enfants. <i>Restitution par les animateurs lors des Comités</i>
Des indicateurs de satisfaction des <u>éducateurs</u> (enseignants, animateurs, intervenants) sont définis et utilisés.			X	Les indicateurs ne sont pas listés au sein du PEDT mais les avis des éducateurs sont sollicités, a minima, lors des Comités consultatifs. <i>Davantage d'intervenants « terrain » invités</i>
Des indicateurs <u>quantitatifs</u> sont définis et utilisés pour évaluer la réussite du dispositif, au regard des <u>finalités</u> éducatives initiales.			X	Les indicateurs ne sont pas listés au sein du PEDT, toutefois un suivi de la participation des enfants est réalisé.
Des indicateurs <u>qualitatifs</u> sont définis et utilisés pour évaluer la réussite du dispositif, au regard des <u>finalités</u> éducatives initiales.			X	Les indicateurs ne sont pas listés au sein du PEDT, mais les réunions du Comité permettent un suivi de la réussite du dispositif.
<b>Pilier 2 – les MOYENS HUMAINS</b>				
Un élu est chargé du suivi.	X			
Un technicien occupe la fonction de coordination au niveau communal ou intercommunal.			X	Il existe deux personnes référentes complémentaires : - Un agent en charge de la coordination d'un point de vue pédagogique - Un agent en charge de la coordination matérielle et des équipes
Un référent périscolaire a été nommé sur chaque site scolaire.		X		<i>Il est important que ce soit la même personne référente sur les différents sites.</i>
Le recrutement des animateurs pose des difficultés. <i>Merci d'en préciser la ou les raisons.</i>	X			Parmi les contrats proposés, certains comportent de faibles temps de travail. Cela complique le recrutement et la pérennité des contrats.
La stabilité des équipes d'animation est garantie.		X		Un noyau d'agents est stable car les temps de travail proposés sont supérieurs à 20h/semaine. Pour les agents qui disposent de temps contrat plus faible, nous pouvons constater un « turn-over » important. <i>Les TAP dans les écoles publiques sont assurés par des équipes stables mais pas le reste de l'encadrement périscolaire</i> <i>Les équipes TAP des écoles privées ne sont pas stables</i> <i>La stabilité est constatée dans les écoles publiques et selon les thèmes proposés.</i>
Des personnels communaux – hors animation- ont-ils participé aux temps périscolaires ? <i>Si oui, merci de préciser les services ou catégories concernées.</i>		X		
Un plan de formation concernant l'ensemble des intervenants a été mis en place.	X		X	Il n'existe pas de plan de formation à proprement parlé. Toutefois, à chaque période de vacances, les intervenants bénéficient d'une demi-journée de formation (qu'il s'agisse des agents des écoles publiques ou privées).
Des formations conjointes (enseignants, animateurs, ASEM, ...) ont été réalisées.		X		<i>Une concertation sur ce sujet serait intéressante. Volonté de pouvoir mettre en place des projets communs.</i>
<b>Pilier 3 – l'ARTICULATION scolaire-périscolaire-extrascolaire entre adultes</b>				
L'analyse initiale des besoins éducatifs des enfants du territoire est partagée par	X			

L'ensemble des partenaires.			
Les objectifs éducatifs sont partagés par l'ensemble des partenaires.	X		Les objectifs éducatifs découlent du projet NEJ (Notre Enfance Jeunesse), programme de la Municipalité de Châteaubourg.
Les liens entre le PEdT et le Projet d'école ont été repérés et développés en concertation.	X	X	Les liens ont été repérés, reste à les développer en concertation.
Les temps de transition ont été identifiés et formalisés.	X	X	Les temps de transition sont identifiés mais ne sont pas toujours fluides. <i>En bonne voie d'amélioration</i>
Les temps de transition permettent un échange d'informations entre enseignants, animateurs et intervenants.		X	Les temps de transition permettent un échange très rapide, parfois insuffisant.
Des modalités de concertation régulière ont été mises en œuvre entre les éducateurs (enseignants, animateurs, intervenants). <i>Merci de préciser la fréquence.</i>	X		Depuis sa mise en place, le Comité se réunit a minima 3 fois par an afin de permettre une concertation de l'ensemble des partenaires. <i>Les échanges se font également de manière informelle.</i>
Des projets partenariaux entre le scolaire et le périscolaire (voire l'extrascolaire) ont été réalisés. <i>Si non, merci d'en préciser la ou les raisons.</i>	X		Depuis 2016, des projets partenariaux sont mis en place pour évoquer des sujets communs. En 2016/2017, le thème était le harcèlement scolaire et a débouché sur des actions plus larges autour de la bienveillance. <i>Souhait des agents d'être davantage intégrés dans les projets</i> <i>Manque de temps de concertation car manque de temps tout court.</i>
La collaboration entre les équipes scolaire et périscolaire a évolué durant les 3 années du PEdT. <i>Si oui, merci de préciser s'il s'agit d'une évolution positive ou négative.</i>	X		Depuis la mise en place du PEDT, on constate davantage d'échanges et de concertation. <i>Les différents intervenants se connaissent davantage.</i>
La collaboration entre les équipes périscolaire et extrascolaire a évolué durant les 3 années du PEdT. <i>Si oui, merci de préciser s'il s'agit d'une évolution positive ou négative.</i>	X		Depuis la mise en place du PEDT, on constate davantage d'échanges et de concertation.
La collaboration entre les équipes scolaire et extrascolaire a évolué durant les 3 années du PEdT. <i>Si oui, merci de préciser s'il s'agit d'une évolution positive ou négative.</i>		X	
<b>Pilier 4 – l'ARTICULATION scolaire-périscolaire-extrascolaire pour les enfants</b>			
La continuité éducative entre les différents temps périscolaires de la journée a été prise en compte.		X	

Une cohérence a été recherchée entre les temps périscolaires de la semaine et celui du mercredi.	X		
Les enfants et les familles ont accès à une offre de loisirs de proximité le mercredi après-midi et sans coupure dans la prise en charge de l'enfant.	X		Pour l'Accueil de loisirs, oui ; pour les autres activités extrascolaires, non.
Les temps périscolaires sont déclarés en Accueil Collectif de Mineurs. <i>Si seuls les TAP sont déclarés, merci de le préciser.</i>	X		Seuls les TAP sont déclarés en ACM.
Les activités proposées correspondent aux finalités éducatives initiales du PEdT.	X		
Les activités proposées sur les temps périscolaires se distinguent clairement des activités scolaires.	X		
Les activités proposées ont évolué au cours des 3 années du PEdT. <i>Merci d'en préciser la ou les raison(s)</i>	X		L'année scolaire est répartie en trois périodes au sein desquelles sont proposés trois thèmes, définis par les agents des TAP. Ces thèmes changent à chaque année scolaire. Les activités se sont diversifiées.
Les ressources du territoire ont limité les activités proposées.	X		Il existe quatre écoles sur le territoire ce qui complique les déplacements. Il est aussi parfois compliqué de recruter des intervenants, notamment des intervenants ayant une spécialité. Ex : sport. La répartition des TAP sur 4 jours et non sur une demi-journée réduit les temps pour des déplacements ou la manière de concrétiser les activités.
L'organisation proposée a évolué au cours des 3 années du PEdT. <i>Merci d'en préciser la ou les raison(s)</i>	X		Entre la 1 <sup>ère</sup> et la 2 <sup>ème</sup> année de mise en place des rythmes scolaires, les horaires de TAP sont passés de 15h30/45 à 16h30 afin de mieux respecter le rythme de l'enfant (entre 15h30/15h45, les enfants goutent et ont un temps de récréation). Il s'agissait là d'une recommandation du corps enseignant, approuvé par le Comité.
Les locaux mobilisables pour les TAP sont en nombre suffisants et adaptés à l'accueil de mineurs ( <i>en termes de surface, d'aménagement, de proximité et de fonctionnalité</i> ).	X		X « L'utilisation des locaux pour les TAP, les APC, le travail des enseignants dans leurs classes nécessite un travail de concertation, d'aménagement et de bonne volonté.
Des classes sont mobilisées lors des TAP.	X		
Des règles de fonctionnement et de partage des locaux scolaires sont formalisées.		X	Il n'y a pas de formalisation écrite des règles de fonctionnement mais celles-ci ont été définies par oral.
<b>Pilier 5 – l'ACCESSIBILITE financière</b>			
La participation aux TAP est gratuite. <i>Si non, merci d'annexer la grille tarifaire au présent document.</i>		X	Les TAP correspondent à la 1 <sup>ère</sup> tranche de garderie payante dont le tarif journalier est de 0.96€/enfant. Les TAP sont pratiqués sans surcoût par rapport à la garderie.

<p>Les tarifications (périscolaire ,ALSH, Restauration...) prennent en compte les ressources des familles. Si oui, merci d'annexer la grille tarifaire au présent document.</p>	X	<b>Tarifs de la cantine des écoles publiques 2017-2018</b>		
		<b>Quotient Familial QF</b>	<b>Tarif en euros pour les résidents de la commune</b>	<b>Tarif en euros pour les non-résidents de la commune</b>
		inférieur ou égal à 361 €	1.40	1.58
		entre 362 € et 587 €	1.60	1.82
		entre 588 € et 735 €	2.92	3.15
		entre 736 € et 936 €	3.34	3.60
		entre 937 € et 1200 €	4.22	4.51
		supérieur ou égal à 1201 €	4.49	4.81
		<b>Tarifs de garderie année scolaire 2017-2018</b>		
			<b>Tarif en euros</b>	
		Accueil matin de 7h30 à 8h20	0.96 €	
		Accueil soir de 16h45 à 17h30	0.96 €	
		Accueil soir de 16h45 à 18h45	1.56 €	
		Accueil matin + soir (jusqu'à 18h45)	2.14 €	
		Accueil soir au-delà de 18h45	10 €	
		Goûter	0.47 €	
		Accueil mercredi midi de 12h45 à 13h30	0.96 €	
		Mercredi au-delà de 13h30	10 €	
		<b>Tarifs Accueil de Loisirs</b>		
		<u><i>Résidents de Châteaubourg</i></u>		
		<b>Quotient familial</b>	<b>Journée</b>	
		< 361 €	5,61 €	
		362 à 587	6,41 €	
		588 à 735	8,01 €	
		736 à 936	8,90 €	
937 à 1200	9,98 €			
> 1200	10,43 €			
Ressources non connues	10,43 €			
<u><i>Hors résidents de Châteaubourg</i></u>				
	<b>Journée</b>			
Absence de quotient familial	11,80			
<i>Certaines sorties ou activités proposées 3€</i>				
<b>REPAS</b>				
<b>Quotient familial</b>	<b>Résidents</b>			
< 361 €	1.39 €			
362 à 587	1.59 €			
588 à 735	2.89 €			
736 à 936	3.21 €			

			937 à 1200	3.98 €	4.26
			> 1200	4.16 €	4.46
			Ressources non connues	4.16 €	4.46
<b>Pilier 6 – l'ADAPTATION aux publics</b>					
Les raisons pour lesquelles des enfants ne fréquentent pas les TAP sont identifiées. <i>Merci de les préciser.</i>	X			Parmi les raisons évoquées par les familles : - Les jours et horaires proposés ne conviennent pas - Le contenu ne suscite pas l'intérêt de certaines familles - Certains enfants ne souhaitent pas aller en TAP	
Des aménagements permettent aux enfants en situation de handicap de bénéficier des temps périscolaires ( <i>accueil du matin et du soir, restauration, TAP</i> ). <i>Merci de préciser les catégories d'aménagements.</i>	X			Un agent référent pour les enfants en situation de handicap est présent sur les temps de garderie du soir. Les locaux utilisés sont adaptés pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap.	
Des enfants en situation de handicap ont bénéficié des temps périscolaires ( <i>accueil du matin et du soir, restauration, TAP</i> ).	X				
Une organisation adaptée permet aux enfants scolarisés en ULIS de bénéficier des TAP. <i>Merci de préciser les adaptations.</i>		X		Il n'y a pour l'instant pas eu de sollicitation dans ce sens car aucune classe ULIS n'existe sur la Commune.	
La durée des déplacements lors des TAP est adaptée au temps d'activité et à l'âge des enfants.	X				
Les enfants de maternelle ont accès à des TAP adaptés. <i>Merci de préciser les adaptations.</i>		X		Il n'y a pas de TAP pour les maternels.	
<b>Pilier 7 – la place des PARENTS et ENFANTS dans le PEdT</b>					
Une information sur les intentions éducatives a été transmise aux familles	X		X	Des supports de communication ont été transmis lors de la mise en place des rythmes scolaires et du PEdT. <i>Une information plus étoffée aux nouvelles familles serait souhaitable.</i>	
Une information sur les modalités organisationnelles a été transmise aux familles	X			Des supports de communication ont été transmis lors de la mise en place des rythmes scolaires et du PEdT.	
Le projet laisse une place au choix de l'enfant	X		X	Les enfants ont le choix de venir ou non en TAP. Les thèmes sont choisis après avoir sollicité l'avis des enfants. Remarque : certaines familles poussent les enfants à participer aux TAP au-delà de leur volonté.	
Les parents participent à des temps de réflexion collective concernant le PEdT (Comité de Pilotage, Conseil d'école...).	X		X	<i>Les représentants parents uniquement.</i>	
Les parents représentés au Comité de Pilotage du PEdT.	X				
Les temps de transition permettent un échange d'informations entre enseignants, animateurs, intervenants et familles.			X	Les temps de transition sont courts et permettent un bref échange.	

Pilier 8 – la prise en compte des RYTHMES de l'enfant			
Le projet laisse la possibilité aux enfants d'accéder à des activités libres, voire « de ne rien faire »	X		Remarque : certaines familles poussent les enfants à participer aux TAP au-delà de leur volonté. Les temps de garderie sont des temps d'activité libre.
Les activités proposées ont évolué durant les 3 années du PEdT pour répondre au rythme des enfants. <i>Si oui, merci de préciser les évolutions.</i>	X		L'année scolaire est répartie en trois périodes au sein desquelles sont proposés trois thèmes, définis par les agents des TAP. Ces thèmes changent à chaque année scolaire.
L'organisation des activités périscolaires a évolué durant les 3 années du PEdT pour répondre au rythme des enfants. <i>Si oui, merci de préciser les évolutions.</i>	X		L'horaire des TAP a été modifié entre la 1 <sup>ère</sup> et la 2 <sup>ème</sup> année pour répondre au rythme des enfants. Les agents adaptent les TAP proposés en fonction de la fatigue des enfants.
Les durées des activités périscolaires ont évolué durant les 3 années du PEdT pour répondre au rythme des enfants. <i>Si oui, merci de préciser les évolutions.</i>		X	
Une réflexion collective a été menée pour adapter l'emploi du temps des enfants à leur capacité d'attention durant la semaine.	X		
Une réflexion collective a été menée pour adapter les activités scolaires et périscolaires aux temps les plus propices aux apprentissages des élèves.	X		
Si la sieste en maternelle a lieu pendant les TAP, le réveil échelonné est organisé.		X	

Noir : réponses Mairie  
Orange : réponses Agents  
Bleu : réponses Enseignants  
Vert : réponses Parents

Fait à Châteaubourg

le : 22/09/2017

## Annexe – Le détail de l’articulation du PEDT avec les dispositifs existants

### CHARLES DE GAULLE :

Liens entre projet d’école et NEJ		Liens avec les objectifs éducatifs
Projet d’école	Notre Enfance Jeunesse	Objectifs éducatifs du PEDT
Parcours citoyen + Axe 2 - Rendre les élèves acteurs de leur vie citoyenne à l’école	Développement de l’estime de soi, de la confiance en soi et de la construction de l’identité Encourager la coopération Favoriser l’apprentissage de la vie collective, de la citoyenneté et du civisme, de l’ouverture aux autres cultures Favoriser la préservation de notre environnement Favoriser la prise de responsabilité des jeunes et soutenir leurs initiatives Favoriser les pratiques sportives et de bonne santé	Le bien-vivre ensemble La lisibilité du temps de l’enfant par l’enfant
Parcours d’éducation artistique et culturelle	Développement de l’estime de soi, de la confiance en soi et de la construction de l’identité Favoriser les pratiques culturelles et artistiques	Le bien-vivre ensemble
Volet numérique	Favoriser l’appropriation et la rencontre autour de l’informatique et du numérique	
Axe 1 – Individualiser le parcours de l’élève en innovant dans les pratiques de classe	Favoriser l’acquisition et la consolidation des fondamentaux	

**ST MELAINE :**

<b>Liens entre projet d'école et NEJ</b>		<b>Liens avec les objectifs éducatifs</b>
<b>Projet d'école : « Chaque élève doit être en mesure de... »</b>	<b>Notre Enfance Jeunesse</b>	<b>Objectifs éducatifs du PEDT</b>
Participer à au moins 3 expérimentations par année	Développement de l'estime de soi, de la confiance en soi et de la construction de l'identité	Le respect du rythme de l'enfant Le bien-vivre ensemble
Se poser des questions sur un phénomène observable	Favoriser l'acquisition et la consolidation des fondamentaux	
Déduire et formuler un résultat	Favoriser l'acquisition et la consolidation des fondamentaux	
Prélever une information	Favoriser l'acquisition et la consolidation des fondamentaux	
Connaitre les noms des adultes et des enfants	Encourager la coopération Favoriser l'apprentissage de la vie collective, de la citoyenneté et du civisme, de l'ouverture aux autres cultures	Le bien-vivre ensemble
Ne pas s'isoler	Encourager la coopération Favoriser l'apprentissage de la vie collective, de la citoyenneté et du civisme, de l'ouverture aux autres cultures	Le bien-vivre ensemble
Connaitre les métiers des adultes qui l'entourent	Faire découvrir l'entreprise et revaloriser le travail manuel	
Manipuler le matériel spécifique	Faire découvrir l'entreprise et revaloriser le travail manuel	

**ST JOSEPH :**

<b>Objectifs éducatifs du PEDT</b>	<b>Projet d'école :</b>	<b>NEJ</b>
Du respect du rythme de l'enfant		
Des activités (qualité)	Parcours citoyen Parcours d'éducation artistique et culturelle Volet numérique	Favoriser les pratiques culturelles et artistiques Favoriser l'appropriation et la rencontre autour de l'informatique et du numérique Favoriser les pratiques sportives et de bonne santé Favoriser l'acquisition et la consolidation des fondamentaux
De la lisibilité du temps de l'enfant par l'enfant (le repérage des différents temps et les transitions)		
La diversité des propositions pédagogiques		
Du bien-vivre ensemble et des actions transverses	Axe 1 - Améliorer la compréhension écrite et orale Axe 2 - Favoriser l'acquisition de vocabulaire	Développement de l'estime de soi, de la confiance en soi et de la construction de l'identité Encourager la coopération Favoriser l'apprentissage de la vie collective, de la citoyenneté et du civisme, de l'ouverture aux autres cultures Favoriser la préservation de notre environnement Favoriser la prise de responsabilité des jeunes et soutenir leurs initiatives

**LE PLESSIS :**

<b>Projet d'école</b>	<b>NEJ</b>	<b>Objectifs éducatifs du PEDT</b>
Parcours citoyen	Développement de l'estime de soi, de la confiance en soi et de la construction de l'identité Encourager la coopération Favoriser l'apprentissage de la vie collective, de la citoyenneté et du civisme, de l'ouverture aux autres cultures Favoriser la prise de responsabilité des jeunes et soutenir leurs initiatives	Du bien-vivre ensemble La lisibilité du temps de l'enfant par l'enfant
Parcours d'éducation artistique et culturelle	Favoriser les pratiques culturelles et artistiques	Des activités (qualité)
Volet numérique	Favoriser l'appropriation et la rencontre autour de l'informatique et du numérique	Des activités (qualité)
Axe 1- Améliorer la compréhension en lecture	Favoriser l'acquisition et la consolidation des fondamentaux	
Axe 2 – Donner du sens, une cohérence aux apprentissages		